

RCS : PAU

Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00312

Numéro SIREN : 802 336 040

Nom ou dénomination : FINALLIN

Ce dépôt a été enregistré le 21/08/2020 sous le numéro de dépôt 4354

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PAU

B.P. 90338 - 64000 PAU
Serveur-vocal : 0.899.70.22.22
Internet : www.infogreffe.fr
Site : www.greffe-tc-pau.fr

FINALLIN

11 Cami Dous Peyres
64160 Ouillon

V/REF :
N/REF : 2014 B 312 / 2020-B-4354

Le greffier du tribunal de commerce de Pau certifie qu'il a reçu le 11/08/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2019.

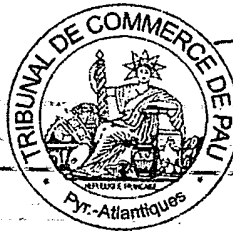
Concernant la société

FINALLIN
Société par actions simplifiée à associé unique
11 Cami Dous Peyres
64160 Ouillon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-4354 le 21/08/2020
R.C.S. PAU 802 336 040 (2014 B 312)

Fait à PAU le 21/08/2020,

LA GREFFIERE,



[Handwritten signature]

COURRIER ARRIVÉ

N° 2050-SD2020

1 BILAN - ACTIF

Le 1-1-AOÛT-2020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TAD

Désignation de l'entreprise : FINALLIN
 Adresse de l'entreprise : 11 - CAMI DOUS PEYRES - 64160 OULLON
 Durée de l'exercice précédent : 1-2

N° SIRET : 802336040000018 Néant

		Exercice N clos le	
		3	1
		1	2
		2	0
		1	9
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	
		2	
		0	
		1	
		9	
		Net	
		3	
		1	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2020

Désignation de l'entreprise		FINALLIN		Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA		1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK			
	Réserve légale (3)	DD		100	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		293 824	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		689 419	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		195 563	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		109 259	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		94	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		1 192 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		1 496 916		
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 186 335		
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
	Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 315 543		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>EINALLIN</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	18 037	
	services*	FJ	FK	FL	18 037	
	Chiffres d'affaires nets*				18 037	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions; transferts de charges* (9)			FP	3 917	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	21 954	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	7 716	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	2 948	
	Salaires et traitements*			FY	303	
	Charges sociales (10)			FZ	99	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA	18 201
		Sur immobilisations			GB	
		- dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
Autres charges (12)			GF	29 267		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	(7 313)	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	3 611	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	300 240	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	621	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	300 861	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 335	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	3 335	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	297 526	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	293 824	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>FINALIN</u>		Néant <input type="checkbox"/>			
		Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	326 426		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	32 602		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	293 824		
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 917
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				
	facultatives A6	obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Augmentations	
Désignation de l'entreprise : FINALLIN				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
				1		2	
				D8		D9	
				KE		KF	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD		
CORPORELLES	Terrains				KG	177 900	KH
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ	248 100	KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM		KN
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants M2	KP		KQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants M3	KS		KT
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW
	Matériel de transport *				KY		KZ
	Autres immobilisations corporelles				LB	9 500	LC
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LE		LF
	Emballages récupérables et divers *				LI		LJ
	Immobilisations corporelles en cours				LK		LL
	Avances et acomptes				LN		LO
TOTAL III				LN	435 500	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M
	Autres participations				8U	200 050	8V
	Autres titres immobilisés				IP		IR
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	144	IU
	TOTAL IV				LQ	200 194	LR
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	635 694	ØH	ØJ

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
				1		2					
				CØ		DØ					
				LV		LW					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LY	177 900	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	248 100	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		
	Inst. gales, agents et am. de constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU		MM		MN		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	9 500	MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	435 500	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX	1 565 661	ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	144	2F		2G
	TOTAL IV				I3		NJ	1 565 805	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 001 305	ØL		ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2020

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: FINALLIN

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col.1 - col.2) - col.5 (5))
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise	FINALLIN	Néant
-----------------------------	----------	-------

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Sur sol propre		PM	20 547	PN	15 034	PO		PQ	35 581
Constructions		PR		PS		PT		PU	
Sur sol d'autrui		PV		PW		PX		PY	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		QD		QE		QF		QG	
Autres immobilisations corporelles		QH		QI		QJ		QK	
Inst. générales, agencements, aménagements divers		QL	1 478	QM	3 167	QN		QO	4 644
Matériel de transport		QP		QR		QS		QT	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QU	22 025	QV	18 201	QW		QX	40 225
Emballages récupérables et divers		ØN	22 025	ØP	18 201	ØQ		ØR	40 225
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)									

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions										
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles										
Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ			
Total général non versé (NS + NT + NU)										
Total général non versé (NW - NY)										

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>FENALLIN</u> Néant <input checked="" type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise : FINALLIN		Néant			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL 3 611	UM 3 611	UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
	Autres immobilisations financières	UT 144	UV	UW 144	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX 761	UY 761		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
		Divers	VP		
	Groupe et associés (2)	VC 39 042	VD 39 042		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
	Charges constatées d'avance	VS 302	VT 302		
	TOTAUX		VT 43 860	VU 43 716	VV 144
RENOVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	(2) - Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus d'1 an à l'origine	VH 195 563	VH 14 190	VH 59 124	VH 12 250
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 94	8B 94		
Personnel et comptes rattachés		8C			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI 109 259	VI 109 259		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 1 192 000	8K 1 192 000		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX		VY -1 496 916	VZ 1 315 543	VY 59 124	VY 12 250
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 13 961	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Designation de l'entreprise : FINALLIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31122019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				18		
			- imposées aux taux de 0%				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I		
							293 824		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts:		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	15 012			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
	Majoration d'amortissement*								
	Abattement sur le bénéfice et les contributions	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprise en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Zones entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5
		Pôle de compétitivité hors CTCE (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers octies (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la défilée (44 quaterdecies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zones franches d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (44 quinquies)		PC	Zones de développement prioritaire (art. 44 septies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			YC			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			YD			
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit					ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
							Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	285 228
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		8 596
	déficit (II moins I)		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	8 596
RÉSULTAT FISCAL — BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise FINALLIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	32 905	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	8 596	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	24 309	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	24 309	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 23^{septies} du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise		FINALLIN		Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	117 660		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	117 660
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
	TOTAL I	ØF	117 660		Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG		
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	117 660	
				TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	2 585	
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 973	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	3 158	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	7 716	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	344	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	2 604	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 948	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*				ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*				ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-01 prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) si oui cocher 1 sinon 0	ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>FINALLIN</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	10%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)	
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪			(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : FINALIN

Néant: *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 12,8%

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ②

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FINALLIN</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-8 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : FINALLIN		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-DEF et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique		HX	
Période de référence		GY	du
		GZ	au
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 2 3 3 6 0 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

FINALLIN

ADRESSE (voie)

11 CAMI DOUS PEYRES

CODE POSTAL

64160

VILLE

OUILLON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THIERRY Prénom(s) STEPHANE

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 28011972 N° Département 07 Commune GUILHERAND Pays FR

Adresse : N° 11 Voie CAMI DOUS PEYRES

Code Postal 64160 Commune OUILLON Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) []

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 2 3 3 6 0 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FINALLIN

ADRESSE (voie) 11 CAMI DOUS PEYRES

CODE POSTAL 64160 VILLE OULLON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []
Forme juridique []	Dénomination []	N° SIREN (si société établie en France) []	% de détention []
Adresse : N° [] Voie []		Code Postal []	Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2020)

Si déposé néant, cochez la case

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
Montant global brut des distributions (1) _____	payées par la société elle-même - a _____ payées par un établissement chargé du service des titres - b _____
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2) _____ c _____	
Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées _____ d _____	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	_____ e _____
	_____ f _____
	_____ g _____
	_____ h _____
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) _____ i _____	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI _____ j _____	
Montant des revenus répartis (5) _____ Total (a à h) _____	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en totalité ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

J DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
- REMUNERATIONS		- MOINS-VALUES A LONG-TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

**DECLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012019

ET CLOS LE

31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
<p>Société anonyme par actions simplifiée FINAL</p> <p>11 CAMI DOUS PEYRES</p> <p>64160 OUILLON</p>	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A

, le 16042020

Signature,

Nom et qualité du signataire

FINALLIN

11 - CAMI DOUS PEYRES

64160 OUILLON

0562442323



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019



Bilan



Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

FINALLIN

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concession, brevets et droits similaires				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	177 900		177 900	177 900
- Constructions	248 100	35 581	212 519	227 553
- Installations techniques, matériel et outillage industriel				
- Autres immobilisations corporelles	9 500	4 644	4 856	8 022
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	435 500	40 225	395 275	413 475
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 562 050		1 562 050	200 050
- Créances rattachées à des participations	3 611		3 611	
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	144		144	144
TOTAL immobilisations financières :	1 565 805		1 565 805	200 194
ACTIF IMMOBILISÉ	2 001 305	40 225	1 961 079	613 669
STOCKS ET EN-COURS				
- Matières premières et approvisionnement				
- Stocks d'en-cours de production de biens				
- Stocks d'en-cours production de services				
- Stocks produits intermédiaires et finis				
- Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
- Avances, acomptes versés sur commandes				54
- Créances clients et comptes rattachés	761		761	60
- Autres créances	39 042		39 042	50 233
- Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	39 803		39 803	50 347
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
- Valeurs mobilières de placement				
- Disponibilités	185 151		185 151	66 960
- Charges constatées d'avance	302		302	294
TOTAL disponibilités et divers :	185 453		185 453	67 254
ACTIF CIRCULANT	225 256		225 256	117 601
- Frais d'émission d'emprunts à étaler				
- Primes remboursement des obligations				
- Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	2 226 560	40 225	2 186 335	731 270

Bilan Passif

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	394 495	276 835
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	293 824	117 660
TOTAL situation nette :	689 419	395 595
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	689 419	395 595
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	195 563	209 524
Emprunts et dettes financières divers	109 259	122 240
TOTAL dettes financières :	304 823	331 764
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94	3 911
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 192 000	
TOTAL dettes diverses :	1 192 094	3 911
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 496 916	335 676
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 186 335	731 270

Compte de Résultat

Compte de Résultat (Première Partie)

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	18 037		18 037	16 452
Chiffres d'affaires nets	18 037		18 037	16 452
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			3 917	209
Autres produits				0
PRODUITS D'EXPLOITATION			21 954	16 661
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			7 716	11 564
TOTAL charges externes :			7 716	11 564
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 948	12 191
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			303	
Charges sociales			99	
TOTAL charges de personnel :			402	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			18 201	12 200
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			18 201	12 200
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			29 267	35 955
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(7 313)	(19 294)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(7 313)	(19 294)
Bénéfice attribué ou perte transférée	3 611	10 945
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	300 240	150 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	621	
Autres intérêts et produits assimilés		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	300 861	150 001
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 335	2 102
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	3 335	2 102
RÉSULTAT FINANCIER	297 526	147 898
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	293 824	117 660
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	326 426	166 662
TOTAL DES CHARGES	32 602	49 002
BÉNÉFICE OU PERTE	293 824	117 660

Annexe



Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis conformément au PCG 2014 (Règlement ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements ont été calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens et suivant le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|-----------------|--------|
| - Constructions | 20 ans |
|-----------------|--------|

b) Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations (coût d'achat hors frais accessoires), prêts, dépôts et cautionnements versés.

La quote-part de résultat acquis auprès des sociétés soumises à l'impôt sur le revenu et non encore perçu a été comptabilisé dans les comptes 268 ou 178.

La remontée des résultats de ces sociétés émanent selon le cas, soit des clauses de remontée automatique mentionnées dans les statuts, soit des décisions prises par l'assemblée générale.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Faits marquants de l'exercice

NEANT

e) Les engagements hors bilan

NEANT

f) Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	177 900		
Constructions sur sol propre	248 100		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 500		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	435 500		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	200 050		1 365 611
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	144		
TOTAL immobilisations financières :	200 194		1 365 611
TOTAL GÉNÉRAL	635 694		1 365 611

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			177 900	
Constructions sur sol propre			248 100	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			9 500	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			435 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1 565 661	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			144	
TOTAL immobilisations financières :			1 565 805	
TOTAL GÉNÉRAL			2 001 305	

Amortissements

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	20 547	15 034		35 581
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 478	3 167		4 644
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	22 025	18 201		40 225
TOTAL GÉNÉRAL	22 025	18 201		40 225

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	15 034		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 167		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	18 201		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	18 201		

État des Échéances des Créances et Dettes

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	3 611	3 611	
Prêts			
Autres immobilisations financières	144		144
TOTAL de l'actif immobilisé :	3 755	3 611	144
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	761	761	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfiques			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	39 042	39 042	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	39 803	39 803	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	302	302	
TOTAL GÉNÉRAL	43 860	43 716	144

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	195 563	14 190	169 124	12 250
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	94	94		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfiques				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	109 259	109 259		
Autres dettes	1 192 000	1 192 000		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 496 916	1 315 543	169 124	12 250

Produits à Recevoir

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	3 611
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	3 611

Charges et Produits Constatés d'Avance

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	302	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	302	

Composition du Capital Social

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Edition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	1000	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1000	1

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	293 824	
Résultat exceptionnel (hors participation)		
Résultat comptable (hors participation)	293 824	

Détail des Produits Financiers et Charges Financières

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 10/06/20
Devise d'édition EURO

PRODUITS FINANCIERS	Montant	Imputé au compte
Dividendes : SOPIC (150K€), SOPIC PARIS (150K€)	300 240	761100
Intérêts de comptes courants	621	762100

TOTAL	300 861	
-------	---------	--

CHARGES FINANCIERES	Montant	Imputé au compte
Intérêts d'emprunts	3 335	661100

TOTAL	3 335	
-------	-------	--

Détail des Transferts de Charges

FINALLIN

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Édition du 10/06/20

Devise d'édition EURO

NATURE	Montant
Charges locations	3 917
TOTAL	3 917

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
FINALLIN 11 CAMI DOUS PEYRES 64160 OUIILLON FRANCE		11 CAMI DOUS PEYRES 64160 OUIILLON	
SIRET : 80233604000018			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées PRISE DE PARTICIPATIONS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19%				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tel : Tel :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA

Date : 16042020 Lieu :
Qualité : Président
Nom du signataire : M THIERRY Stéphane